

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE152621002

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 28 mai 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Jean-François Cloutier
Arrondissement de Lachine

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

Mme Marianne Giguère
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 28 mai 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE152621002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant l'octroi d'un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE152621002

Accorder un contrat à Recyclage Notre-Dame Inc. pour le traitement par compostage de 60 000 tonnes de résidus alimentaires pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 4 589 399,59 \$, un seul soumissionnaire.

À sa séance du 6 mai 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1152621002. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 13 mai 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE152621002 qui lui avait été confié. Un représentant du Service de l'environnement a répondu aux questions des membres de la commission. Il a d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

La mise en service de la première phase des centres de traitement des matières organiques (CTMO) est prévue en 2019. En attendant, aucun des sites de compostage sur l'île de Montréal, y compris celui du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), ne peut traiter les résidus alimentaires des collectes initiées localement. Les résidus doivent donc être dirigés vers un site de compostage autorisé situé hors de l'île.

À cet effet, un premier contrat de traitement de résidus alimentaires a été octroyé en 2009. Un second contrat de traitement pour les résidus alimentaires a été octroyé pour une durée de 3 ans (1er janvier 2012 au 31 décembre 2014) avec deux options de prolongation d'une année. Le contrat a été prolongé pour une durée d'une année (1er janvier 2015 au 31 décembre 2015). La dernière année de prolongation ne sera pas utilisée en raison de l'augmentation de la capacité de traitement nécessaire en vue de

l'augmentation de la desserte de la collecte des résidus alimentaires dans les arrondissements.

Le bilan pour les trois années de l'entente, au 31 décembre 2014, est 12 102 tonnes de résidus alimentaires traités par Recyclage Notre-Dame Inc.

Le contrat de traitement par compostage des résidus alimentaires prévoit le chargement de la matière livrée par les territoires de la zone « Est » de l'agglomération, le transport entre le site de réception et le site de traitement et le compostage de la matière.

Le contrat est d'une durée de trois ans avec possibilité de prolongation de deux fois une année.

La quantité annuelle de traitement du contrat est de 20 000 tonnes avec une option de 10 000 tonnes supplémentaires. La dépense additionnelle liée à cette option devra être autorisée par les autorités compétentes lorsque la demande pour une plus grande capacité de traitement le justifiera.

Le processus d'appel d'offres a été lancé le 11 mars 2015 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mars 2015. L'appel d'offres a été publié dans le quotidien La Presse ainsi que dans le SEAO. Les soumissionnaires ont eu 20 jours calendrier pour préparer leurs soumissions. Le délai de validité des soumissions (cautionnement de soumission) est de 180 jours. Aucun addenda n'est paru.

Il y a eu cinq preneurs du cahier des charges et un seul soumissionnaire. La proposition reçue est conforme. Aucune compagnie n'a fait part de son motif de désistement.

Il y a un écart de 13,33 % favorable à la Ville entre la seule soumission reçue et la dernière soumission réalisée.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont ainsi compris que l'adjudicataire était encore autorisé à recevoir des résidus alimentaires dans des sacs de plastique biodégradables en vertu de droits acquis. Compte tenu que ces sacs sont utilisés par plusieurs arrondissements qui font la collecte des résidus alimentaires et que l'adjudicataire est le seul site encore autorisé à les recevoir, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il n'y ait eu qu'un seul soumissionnaire conforme.

Les membres ont aussi bien compris les clauses touchant les quantités annuelles de traitement (20 000 tonnes) ainsi que les options possibles pour du tonnage supplémentaire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie le représentant du Service de l'environnement pour ses interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services de plus de 2 M\$ présentant une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres et pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE152621002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.